

“pratique, la bactériologie, la physiologie générale et
“spéciale, l’hygiène, la pathologie générale, la chimie
“médicale théorique et pratique et la pharmacie pratique.

“Tout candidat ayant échoué sur l’Anatomie ou sur
“la Physiologie sera tenu de reprendre l’épreuve entière.

“*Résolu 8°* Que l’examen final comprendra la patho-
“logie interne et externe, la matière médicale et thérapeu-
“tique, l’obstétrique et la pathologie de la première enfance,
“la médecine légale et la toxicologie.

“Aucun candidat ne pourra être admis à subir son ex-
“amen final à moins d’avoir subi son examen primaire à la
“satisfaction des assesseurs du Bureau Provincial de Méde-
“cine.

“*Résolu 9°* Que les matières suivantes d’enseignement
“spécial devront faire partie du questionnaire de l’examen
“de pratique : les maladies mentales et nerveuses, les mala-
“dies des enfants, l’histologie pathologique, la gynécologie,
“la médecine opératoire et petite chirurgie, l’ophtalmologie,
“la rhinologie, l’otologie, la laryngologie.

“Aucun candidat n’aura droit de subir cet examen
“final devant les assesseurs à moins d’avoir étudié dans une
“université pendant pas moins de quatre sessions à partir
“de la date du brevet d’admission à l’étude ; enfin, de s’être
“en tous points conformé aux statuts, règles et règlements
“du Bureau du Collège des Médecins et Chirurgiens de la
“Province de Québec.